



La lettre verte  
des EHPAD  
n°91

## ÉDITO

« *La première règle de l'écologie, c'est que les éléments sont tous liés les uns aux autres.* »

Barry Commonner

Un refuge est un endroit où l'on se met en sûreté pour échapper à un danger. Il peut être physique (abri, refuge de montagne) ou spirituel.

Quel qu'il soit, il se veut rassurant, accueillant. Il devrait être d'autant plus accueillant que la menace qui pèse est forte : un simple abri pour échapper à la pluie, un foyer lorsque l'on a tout perdu.

Le réchauffement climatique impacte la vie de nombreuses populations dans le monde. Il faut donc penser une solution globale aux déplacements de populations.

A moins que ce « refuge » ne soit celui qui nous permette de ne pas voir une réalité embarrassante.

Sébastien Martel,  
éco-conseiller

# Les « réfugiés climatiques »

La Banque Mondiale et l'ONU estiment que d'ici 2050 entre 140 et 250 millions de personnes vont devenir des réfugiés écologiques.

## Qu'est-ce qu'un « réfugié climatique » ?

Selon l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations, liée à l'ONU), on appelle « migrants environnementaux » **les personnes** ou groupes de personnes qui, essentiellement **pour des raisons liées à un changement environnemental** soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, **sont contraintes de quitter leur foyer** ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent.

L'OIM utilise le terme de « migrants » car **aucune convention internationale ne reconnaît le statut de « réfugiés » climatiques**. D'après la Convention de Genève de 1951, ce terme est réservé aux personnes fuyant des persécutions.

## Quelles sont les régions touchées par le phénomène de migration climatique ?

**L' Océanie est la première région du monde touchée** par la montée des océans. C'est en 2005 que les premiers écoréfugiés officiels ont été déplacés en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

En 2005, également, **le Bangladesh** subit une montée des eaux sur l'île de Bhola, qui sera à moitié engloutie. Un déplacement de plus de 500 000 personnes provoquera des tensions dans le pays.

En Europe, **les Pays-Bas** possèdent plus de 60 % de leur territoire sous le niveau de la mer (les polders). De vastes programmes sont engagés pour prévenir les risques de submersion.

**L'avancée du Sahara** fait reculer les terres cultivables du Burkina Faso et du Mali, créant ainsi des tensions avec les pays voisins.

La migration climatique crée non seulement **du désœuvrement dans les pays de départ**, mais crée aussi **des tensions dans les régions où se réfugient les déplacés**.

## Les causes de la migration climatique

- le réchauffement de la planète, qui rend certaines zones incultivables et invivables ;

- une montée de l'océan, qui devrait se prolonger ; (ex : les îles Tuvalu menacées par l'élévation du niveau des océans ou la fonte des glaces qui menace les populations en Alaska) ;

- l'érosion, la désertification et la salinisation des sols. (ex : le désert de Gobi en Chine s'agrandit de 10 000 km<sup>2</sup> par an) ;

- des catastrophes naturelles telles que les cyclones, les typhons, ou les tsunamis ;

- l'assèchement de lacs ou même de mers intérieures (ex : mer d'Aral) ;

- la surexploitation des ressources halieutiques (surpêche), aggravée par l'acidification des océans ;

- la déforestation et les incendies de forêts récurrents ;

- des causes géopolitiques : les pays développent leurs villes et créent des cultures d'agrocarburants ou de biomasse-énergie, des mines, des barrages...